

Stagière abusée

Par juliep, le 31/01/2011 à 22:26

Bonjour,

je suis actuellement en BTS de communication en alternance, dans une association événementielle.

j'ai , avec eux, signé une convention de stage longue durée tripartite , entre mon école, la présidente trésorière de l'association , et moi-même

Sur cette convention ,il est stipulé que je toucherai la somme de 398.13€ par mois , en indemnité de stage .

l'association dans laquelle je travaille, s'engage, elle à payer 590€ par mois, les frais de formation à mon école. (ils ne daignent pas recourir à l'organisme uni-formation, qui les dispenserait de 2000€ de frais de formation)

pour que je travaille, ils m'ont acheté un ordinateur, d'une valeur de 1000€ qu'ils considèrent comme mon objet, et non pas le leur .

de ce fait, ils ont décréter, qu'ils ne me paieraient que 200€ par mois, durant 3 mois , en compensation de l'ordinateur, mais ils ont convenu ça, une fois l'ordinateur entre mes mains .

ma convention de stage stipule que j'ai commencé de travailler au 11 octobre 2010 .et je n'ai toujours pas été payée depuis , car selon eux, je ne mérite pas ma paye car je ne travaille pas bien .

je travaille trois jours avec eux : le mercredi , le jeudi jour, le jeudi nuit, et parfois le samedi .

mais, ils ne me font pas systématiquement travailler le vendredi et samedi.

de plus, mes horaires sont très variables, je peux commencer à 11 heures, et finir à 23 heures, comme commencer à 6 heures et finir a 21 heures.

je travaille à domicile.

ma question est la suivante, après cette grande tirade.

ils n'ont pas payé mon école depuis 2 mois, et ont pris rendez-vous avec le service comptabilité de mon école, sûrement pour expliquer qu'ils ne peuvent plus prendre en charge mes frais de scolarité.

en tant que stagiaire : puis-je réclamer mes payes ? que faire, comment, quelle personne juridique appeler ?

cela fait 4 mois que je suis sous pression et qu'ils me répètent sans cesse qu'ils me paient mon école et que je leur coute de l'argent, que je ne travaille pas bien . et de plus, je me suis fais agressée sur le lieu d'une soirée qu'ils organisaient où je travaillais, et ils m'ont dit que c'était de ma faute etc .

je n'ose pas faire d'arrêt de travail, j'ai trop peur qu'ils me virent et que de ce fait, je ne puisse plus accéder à mon BTS.

merci de votre aide, et merci aux courageux pour la lecture ;)

Par P.M., le 31/01/2011 à 23:16

Bonjour,

Déjà puisqu'ils sont en litige avec votre école, il faudrait savoir ce qu'ils en pensent mais normalement un BTS en alternance ne se prépare pas dans le cadre d'un stage... Je vous conseillerais aussi de vous rapprocher de l'Inspection du Travail...

Par juliep, le 01/02/2011 à 13:12

le fait d'être en convention de stage dit longue durée,me permet de suivre ma formation de bts de communication .

le contrat professionnel n'est pas obligatoire pour faire un bts en alternance.

l'inspection du travail me permettra t-elle de récupérer mes indemnités de stage ?

aussi, je voulais préciser, que l'association dans laquelle je travaille a des pratiques totalement illégales, mais je ne peux rien faire, étant donné que je ne suis que stagiaire.

et j'ai très peur, d'être , peut-être mêlée à ces histoires et d'être jugée responsable pénalement, ou autre , de leurs pratiques.

Par P.M., le 01/02/2011 à 20:46

Bonjour,

Je vous rappelle quand même que la durée du stage en entreprise ne peut pas excéder 6 mois...

L'Inspection du Travail pourrait vérifier la régularité de votre embauche et vous conseiller dans vos démarches...

Tant que vous ne vous livrez pas à des actes délictueux, vous n'avez rien à craindre et là aussi l'Inspection du Travail pourrait vous conseiller...